

Déclaration d'intention de l'EPTB Meurthe Madon

-

Projet de lutte contre les inondations et de restauration du Madon

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon est un établissement créé en 2011, ses membres sont les intercommunalités, la Région Grand Est et les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Son rôle est de créer, structurer et animer une stratégie globale de prévention des inondations sur son territoire. Son périmètre d'action couvre le bassin versant de la Meurthe (293 communes pour 505 000 habitants) ainsi que le bassin versant du Madon (67 communes pour 65 000 habitants) et ceci jusqu'à la confluence avec la Moselle.

Les objectifs de ce syndicat mixte sont de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, à l'échelle des bassins versants de la Meurthe et du Madon.

Les intercommunalités membres de l'EPTB ont toutes transféré la compétence « prévention des inondations ». De manière optionnelle, certaines ont transféré également la compétence « gestion des milieux aquatiques naturels », une intercommunalité a choisi de déléguer cette compétence.

Ainsi, l'EPTB Meurthe Madon s'est engagé dès 2011 dans une démarche d'élaboration d'un projet global de lutte contre les inondations et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin du Madon, qui s'est traduite par la labellisation d'un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en 2018. Cette contractualisation PAPI permet à l'EPTB depuis avril 2019 de mener l'ensemble des actions prévues au programme et de bénéficier de fonds européens (FEDER), du fond Barnier (Etat), d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.

Ce programme d'actions regroupe 5 opérations, mêlant enjeux « inondations » et enjeux environnementaux. Il vise donc aussi bien la réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations que la restauration des fonctionnalités naturelles du Madon.

Le projet s'inscrit dans la stratégie générale suivante, validée dans le cadre de la labellisation du PAPI :

- réduire de façon globale les niveaux d'eau atteints en crue, par la mise en œuvre d'une zone de ralentissement dynamique des crues en amont ;
- améliorer le fonctionnement hydraulique du cours d'eau, par la mise en œuvre de travaux hydromorphologiques (reméandrages, annexes hydrauliques) et l'arasement de seuils en rivière ;
- protéger les secteurs prioritaires, par la mise en œuvre d'aménagements locaux (digues, murs de protection).

Les communes sur lesquelles des aménagements sont prévus sont :

- Dans le département des Vosges (88) : Escles, Lerrain, Maroncourt, Hymont, Velotte-et-Tatignécourt, Valleroy-Aux-Saules et Mirecourt
- Dans le département de Meurthe-et-Moselle (54) : Vaudeville, Haroué, Voinémont et Ceintrey

Au regard du coût prévisionnel du projet et de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale, un droit d'initiative est ouvert au public pour demander au préfet de Meurthe-et-Moselle l'organisation d'une concertation préalable placée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public (article L. 121-17-1 et suivants du code de l'environnement).

Le dossier de déclaration d'intention – comprenant notamment une présentation du projet et précisant les modalités offertes au public pour saisir le préfet de Meurthe-et-Moselle peut être consulté par le public à partir du lien suivant :

Sur le site de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle :

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/> - Rubriques "Politiques publiques" - "Environnement" - "Déclaration d'intention".

Ou sur le site de l'EPTB Meurthe-Madon :

<http://www.eptb-meurthemadon.fr/madon/papi-madon>